Mise en œuvre d’actions d’éducation à la citoyenneté

2021/2008(INI) - 06/04/2022 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 460 voix pour, 130 contre et 37 abstentions, une résolution sur le déploiement de mesures en faveur de l’éducation civique.

L’émergence d’une citoyenneté européenne dynamique a été freinée par un manque de connaissances et de lien émotionnel, ainsi que par l’absence de mécanismes favorisant la participation des citoyens et le dialogue. Une méconnaissance de l’Union et une mauvaise compréhension de son fonctionnement et de sa valeur ajoutée peuvent contribuer à la perception d’un déficit démocratique et favoriser l’euroscepticisme dans les États membres.

Un nouvel élan européen en faveur de l'éducation civique pourrait être un moyen d'encourager les jeunes à participer aux élections, en limitant l'attrait des discours extrémistes et populistes, renforçant ainsi également la cohésion sociale.

Enfin, les nouveaux changements systémiques aux répercussions aussi bien mondiales que locales et régionales, tels que le changement climatique ou la transformation numérique, exigent une adaptation des systèmes éducatifs en conséquence, y compris de l’éducation civique.

L'état de l'éducation civique dans l'UE

Déplorant l’absence de définition commune de l’éducation civique, les députés ont insisté sur la nécessité d'un **renouveau pédagogique** et de l'adoption d'une approche théorique et pratique de l'éducation civique dans l'Union. Ils s'inquiètent de l'importance limitée accordée aux aspects européens et mondiaux de la citoyenneté dans les programmes nationaux. La résolution note que seule la moitié des élèves étudiant dans l'UE déclarent avoir eu l'occasion d'apprendre à connaître l'Europe à l’école.

Exprimant ses préoccupations quant aux disparités dans les connaissances civiques moyennes entre les États membres et au sein de ceux-ci, le Parlement a souligné que les changements sociopolitiques et mondiaux exigeront une augmentation considérable de la qualité de l’éducation civique et du nombre d’ initiatives qui lui sont consacrées. Il estime en outre que le manque de recherches fiables sur la manière d’ enseigner et d’évaluer efficacement l’éducation civique, mais aussi d’instruments pédagogiques appropriés à cette fin, empêche d’enseigner efficacement l’éducation civique.

Politiques de l'UE dans le domaine de l'éducation civique

Le Parlement a déploré que le consensus politique au niveau européen concernant la nécessité de renforcer l’éducation civique et l’enseignement de valeurs européennes communes n’ait pas été traduit en objectifs, cibles, critères de référence et mesures concrets.

Les députés ont noté que les programmes de l'UE contribuent de manière limitée à faire progresser certaines dimensions de l'éducation civique, principalement en raison d'un manque de soutien direct explicite, de ressources limitées et d'une couverture géographique inégale. Les programmes de l'UE tels qu'Erasmus+, Horizon Europe, le Corps européen de solidarité, le programme Droits et valeurs ou Europe créative, entre autres, ont contribué, le plus souvent indirectement, à une offre active en matière d'éducation civique. Toutefois, ils n'ont pas été en mesure de produire un impact systématique et durable.

Recommandations pour une éducation civique européenne renouvelée

Le Parlement a encouragé les États membres à:

- **soutenir, revoir et actualiser leurs systèmes éducatifs** - et toutes les formes de contenu des programmes scolaires liés à l'UE à tous les niveaux d'enseignement et d'apprentissage, y compris l'enseignement et la formation professionnels - en vue de renforcer la dimension européenne;

- améliorer et élargir les possibilités de **développement initial et continu, professionnel et tout au long de la vie**, pour les enseignants, les éducateurs, les familles et la communauté éducative au sens large, et leur fournir un soutien et des ressources appropriés pour enseigner l'éducation civique, élaborés en étroite collaboration avec tous les acteurs concernés au niveau européen et national;

- établir et développer des programmes nationaux de volontariat.

Quant à la Commission, les députés l'ont invitée à :

- élaborer un **cadre européen de compétences** en matière d'éducation civique, pour les enseignants et les étudiants, pour la compétence clé «citoyenneté», y compris des compétences multilingues et interculturelles pour les éducateurs;

- créer une **académie des enseignants Erasmus+** consacrée à l'éducation civique pour l'ensemble des enseignants, des formateurs et des apprenants du secteur formel et non formel, y compris du secteur de l' enseignement et de la formation professionnels;

- évaluer l'introduction d'un nouveau volet spécifique dans le programme «Citoyens, égalité, droits et valeurs» afin de favoriser l'éducation civique, avec des allocations budgétaires spécifiques, et lancer, pour Erasmus+ et Horizon Europe, des appels à propositions consacrés spécifiquement à l'éducation civique;

- approuver les projets pilotes proposés par le Parlement, qui visent à renforcer l'éducation à la citoyenneté;

- appuyer la création, dans chaque commune des États membres, d'un monument à l'Union européenne, afin d'offrir aux citoyens un symbole visuel de l'intégration européenne.

D'autres recommandations portent sur les points suivants :

- l'encouragement d'une formation de qualité, pendant le temps de travail, sur des sujets européens pour les enseignants;

- la création du **label d' «enseignant européen»** ainsi que la création de labels européens pour les écoles et les universités qui promeuvent activement l'éducation civique;

- investir davantage dans les modules éducatifs consacrés à l'Union européenne dans les écoles et les universités;

- le développement d'une **recherche éducative commune et participative**, en particulier d'examens comparables à l'échelle de l'UE dans le domaine de l'éducation civique, y compris la citoyenneté européenne, doté d'un mandat et d'un budget bien définis relevant des compétences de l'Union;

- le développement de la **mobilité civique européenne** dans le cadre du Corps européen de solidarité destiné aux jeunes en vue de contribuer à un véritable engagement et à des services civiques européens;

- l'inclusion dans le dispositif de reprise et de résilience et dans les programmes éducatifs financés par des fonds de l'UE d'objectifs spécifiques liés à l'éducation civique.

Le Parlement a appelé de ses vœux l’élaboration d’une **stratégie européenne globale** en matière de citoyenneté européenne et d’éducation civique, ainsi que la création de plateformes d’appui en faveur de la mise en place de cette stratégie. Il a demandé la mise au point **d’objectifs et de critères de référence concrets et mesurables** relatifs à l’éducation civique, y compris l’éducation civique européenne, dans la perspective de l’espace européen de l’éducation et audelà (2021-2030).